

ORDONNANCE P-12.2, o. 026

RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR
LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC ET
DU MOBILIER URBAIN (R.R.V.M., chapitre
P-12.2, article 7)

Ordonnance relative à l'événement

« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »

À la séance extraordinaire du 18 décembre 2020, le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée sur les sites indiqués aux tableaux joints au dossier décisionnel;
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints au dossier décisionnel;
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée;
5. Les organisateurs des événements sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Occupation du domaine public (montage et démontage inclus)	Lieu	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	2006-10 (propre)
Répit-Nature (briser l'isolement)	Lion et la souris	Le 19 décembre 2020, de 10 h à 15 h	Champs des possibles	Non	Non	Non	Non	Non
Laboratoire de l'hiver - Calixa-Lavallée	Laboratoire de l'hiver	Du 21 décembre 2020 au 15 mars 2021 24h/24h	Avenue Calixa-Lavallée Nord (entre le Centre culturel Calixa-Lavallée et la rue Rachel Est)	Oui	Non	Non	Oui	Non
Laboratoire de l'hiver - Par sans nom	Laboratoire de l'hiver	Du 21 décembre 2020 au 1er avril 2021 24h/24h	Parc sans nom	Oui	Oui	Non	Non	Non
Le Bassin des merveilles	La Pépinière Espaces collectifs	Du 21 décembre 2020 au 1er avril 2021 24h/24h	Toute la section arrière du Chalet-restaurant du Parc La Fontaine et les	Oui	Oui	Non	Non	Non

ÉVÉNEMENTS PUBLICS RATIFIÉS - 18 décembre 2020

Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Occupation du domaine public (montage et démontage inclus)	Lieu	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C.4-1 (fermeture de rue)	2006-10 (propriété)
Répit-Nature (briser l'isolement)	Lion et la souris	Le 18 décembre 2020, de 13 h à 19 h	Champs des possibles	Non	Non	Non	Non	Non
Kiosque vente marron et chocolat chaud	Société de développement commercial Laurier Ouest-Plateau- Mont-Royal	Le 4 décembre au 30 décembre 2020, de 11 h à 22 h	Devant le 267 avenue Laurier Ouest	Non	Oui	Non	Non	Non

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement

Luc Rabouin